

Présents : RÉSONET Danielle, MIGNOT Hervé, MALVAL Élodie, BARRIER David, BERGER Serge, DIVAY Thibaut, PARIS Leïla, RIMBAULT Éric, TRAVERS Baptiste.

Absents excusés ayant donné procuration : DUBOIS Sandrine à Danielle RESONET, PAQUET à Danielle RESONET Daniel

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Leïla PARIS

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2021.

**1-FINANCES- DOSSIER DETR POUR LA CREATION D'UN SKATE PARC délib  
2021 11 40**

Madame le Maire expose que les élus sont sollicités par les jeunes de la commune pour la création d'un espace de skateboard aux abords du terrain de sports, ils utilisent déjà la plate-forme goudronnée existante mais qui ne permet pas une bonne pratique.

Cet équipement viendrait compléter le plateau sportif et ludique mis en place au fil des ans rue du verger.

Cet espace comprend déjà :

- ✓ Le terrain de football
- ✓ Un terrain multi sports sans barrière
- ✓ Un module de jeux pour les plus jeunes,
- ✓ Une table de ping-pong
- ✓ Des tables de pique-nique





Cet équipement peut être financé par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 30%, le dossier doit être déposé pour le 17 décembre, réponse attendue pour le 31 mars 2022, les devis ne peuvent être signés avant l'accord de subvention.

Il peut être également financé par le Département au titre du Fonds de Soutien Territorial, le dossier est à déposer lorsque les devis sont signés.

La dépense s'élèverait à 17462.75 euros HT ( dalle goudronnée, rampe et mobilier urbain).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Etat	DETR	5238.82	30 %
Conseil départemental	FST	3492.55	20%
Vitré communauté	Fonds de concours	5238.82	30%
Commune	Fonds propres	3493.56	20%

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, autorise le Maire à déposer le dossier de subvention et inscrira la dépense au prochain budget.

Présents : 09  
 Votants : 11  
 Pour : 11  
 Contre : /  
 Abstention : /

## **2- DEMANDE A ETRE INHUME DANS LE CIMETIERE COMMUNAL    délib 2021\_11\_41**

Madame le Maire explique que monsieur REUCHERON , natif de la commune , a demandé une cave urne dans le cimetière communal, comme le règlement du cimetière l'impose, cette demande doit être validée par le conseil municipal, le cimetière étant réservé aux habitants de la commune ;

Compte tenu des attaches familiales de monsieur Reucheron, le conseil municipal donne un avis favorable à sa demande de cave-urne.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre ; / Abstention : /
--

## **3 – INTERCOMMUNALITE -MODIFICATION DES STATUTS DE VITRE COMMUNAUTE2-SERVICE COMMUN INFORMATIQUE    délib 2021\_11\_42**

Madame le Maire expose que de nouvelles structures souhaitent rejoindre le service commun informatique de Vitré Communauté et qu'il y a donc lieu d'en modifier les statuts sur quelques points :

- Modification de l'article 1 : objet du service en retirant des missions spécifiques du service commun le point suivant : « l'accompagnement au déploiement du très haut débit ». En effet ce service est réalisé pour l'ensemble des communes, adhérentes ou non au service commun.
- Modification des article 3,7 & 8 en enlevant la référence au comité de pilotage de la mutualisation,
- Modification de l'article 5 sur la répartition financière de la charge du service commun afin de :
  - Intégrer le SYMEVAL (0.89% du coût du SC), ce pourcentage venant en déduction de la part de Vitré Communauté,
  - Remplacer le SMICTOM 35 par le Syndicat Mixte de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères du Sud-est & Syndicat de Traitement Vitré – Fougères,
  - Supprimer la colonne faisant référence au nombre d'ETP.
- Modification de l'article 10 relatif à la durée de la convention en indiquant à présent que la convention est conclue à compter de sa signature.
- Modification de la fiche d'impact en annexe afin de prendre en compte l'évolution des effectifs du service commun et la localisation de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les modifications

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre ; / Abstention : /
--

## **4-POINT SUR LE BAR DES BRUYERES**

Monsieur BESNIER a reçu de l'avocat la demande de remboursement des frais engagés pour l'état des lieux et la remise en état des locaux soit 8004.71 euros, la caution de 550 euros a été déduite. Il n'a pas contesté cette demande mais il demande que lui soit communiqué tous les documents qui lui font référence.

Madame le Maire signale que la recherche de gérant a été diffusée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne, à l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie d'Ille et Vilaine, de Mayenne et de la Manche.

L'annonce a également été mise en ligne sur le site « SOS VILLAGES », 11 personnes ont pris contact avec la mairie pour renseignements ;

## **5- POINT SUR LA LANDE 2**

Les travaux avancent toujours très bien, les réseaux souples sont posés. Le chantier est propre. La pose des Bornes en Apport Volontaire est prévue pour décembre.

Pour le moment, il n'y a pas de réservation de terrain ; un contact est en cours avec un constructeur.

## **6-DIVERS**

### INCIVILITES

Madame le Maire signale que des dégradations ont été commises sur la porte extérieure de la sacristie, un dépôt de plainte a été fait et un signalement à l'assurance, le devis du menuisier pour la réparation 'élève à 605.85 euros HT.

Des panneaux routiers route du verger ont également été abîmés.

### TELETHON 2021

Le programme du 4 décembre est arrêté :

**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUÉRIR

**SAMEDI 4 DÉCEMBRE 2021**  
**RENDEZ-VOUS À LA SALLE COMMUNALE**

RANDO 14H	COURSE DES ADULTES 14H
COURSE DES ENFANTS 16H30	BALADE A PONEY de 14H30 à 16H30
DICTÉE DU TÉLÉTHON 15H30	DECORATION DU "banc de l'amitié"

Récupération de vos piles usagées en partenariat avec Batriweb à la mairie

Du 18 octobre au 14 Janvier 2022,  
TOUS ENSEMBLE,  
collectons des piles pour le Téléthon !

1 pile = 1 DON  
de l'Energie pour le Téléthon !

Un riverain du terrain de foot a sollicité la commune pour un élagage, certaines branches empiètent sur sa propriété, le nécessaire sera fait dès que l'élagueur habituel sera disponible.

La séance est levée à 21h20.